Ce tableau (tenant compte des modifications manuscrites) reprend les *recettes ordinaires des exercices 1983-1984-1985-1986-1987 comparées à celles des exercices 1893-1894-1895-1896-1897* :

Années	Recettes
1882	7.621,26 F
1883	7.349,21 F
1884	14.297,33 F
1885	21.718,47 F
1886	31.427,63 F

Années	Recettes
1893	5.055 F
1894	3.833 F
1895	9.303 F
1896	7.474 F
1897	1.885 F

L'impact de l'exploitation des mines de phosphates durant la période optimale (1884 à 1886) est indéniable et les recettes comparées qui suivent, une décennie plus tard, montrent une nette diminution des recettes de cette origine.

Cependant, une question se pose en découvrant l'ampleur de la « manne » récoltée par la commune pendant les « années glorieuses » de l'exploitation des phosphates : à quoi ont bien pu servir les bénéfices récoltés ?

Même si ce travail reste à réaliser, en se basant principalement sur les comptes municipaux, une lecture attentive des délibérations du conseil municipal[10] donne déjà une première réponse :

Le **20 octobre 1887**, le conseil municipal vote la somme de 4.500 F pour l'achat de 52.700 plants de vigne qui seront distribués gratuitement aux habitants (500 plants de différentes variétés par foyer, ce qui correspond à un total de 105 foyers concernés par cette décision).

Le **2 octobre**, le conseil municipal adopte le cahier des charges.

Le **11 février 1888**, le conseil municipal confirme l'adjudication pour l'achat de ces 52.700 plants au prix de 4,90 F le cent, donc pour un total de 2.582,30 F + 190 F pour frais à la commission.

1971 : l'ultime rebondissement

C'est le samedi 30 janvier 1971 que l'hebdomadaire « Le Républicain d'Uzès et du Gard » publie en première page un appel intitulé *Uzétiens, Uzégeois – Alerte à la pollution !*

[10] Anonyme (sans date), op. cit.



LE RÉPUBLICAIN

D'UZES ET DU GARD

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS

SAMEDI 30 JANVIER 1971

Uzétiens, Uzégeois

ALERTE A LA POLLUTION !

LA VIEILLE PHOTO

UN AUTRE REPAS DES RETROUVAILLES

C'est le courageux fondateur et directeur de ce modeste organe de presse régional, Henri PELADAN, qui se lance de toutes ses forces (il avait été résistant durant la Deuxième Guerre mondiale) dans la bataille.

En effet, il venait d'apprendre que le Maire et le conseil municipal de Saint-Maximin avaient voté à la quasi-unanimité (moins une voix) une concession octroyée à une entreprise spécialisée de Marseille de déverser des déchets d'hydrocarbures en provenance de l'usine de Feyzin (Lyon) dans les anciens puits de mines de phosphates, définitivement désaffectés.

Cette édition, qui sera suivie de six autres (une chaque semaine), mettra le feu aux poudres : une pétition, prise en charge par trois courageux Saint-Maximinois, parviendra en quelques jours à rassembler les signatures de 70 familles (sur 82) qui demandaient au maire et au conseil municipal de revenir sur leur décision.

Grâce aux actions courageuses de l'hebdomadaire, le pire a été évité à Saint-Maximin et dans toute la région. La mobilisation de citoyens, d'organes de presse, de scientifiques et d'hommes politiques a été déterminante.

C'est en effet dans son édition du samedi 7 mars 1971 que « Le Républicain » annonce en première page la « Fin d'alerte ».



RÉPUBLICAIN

D'UZES ET DU GARD

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS

SAMEDI 6 MARS 1971

ABONNEMENTS : 6 mois : 6,25 francs — un an : 12,25 francs

ÈS

NICIPALES

d'Union Républicaine

e Solidarité Uzétienne

Liste Robert BLANC

concitoyens,

ue nous l'avions annoncé dans no-ente déclaration, nous avons éta-e plus grand soin une liste grou-Uzétiennes et Uzétiens de toutes de toutes tendances, unis pour le d'Uzès. Il n'a pas dépendu de l'éventail ne soit encore plus lar-ivert, mais tel quel il nous paraît lablement les représentants des parties de la population, de tous le toutes les professions.

été et le sérieux de cette liste t un sûr garant de sa représenta-gage d'impartialité, une promesse le travail effectif et bénéfique à prétendre diriger les affaires de ne, il faut d'abord prouver qu'on er ses propres affaires. Nous fai-appel à vous tous, chers conci-ur que vous nous accordiez le otre entière confiance.

serait sans doute facile de multi-promesses et de dresser à votre un tableau alléchant et détaillé ojets d'avenir. Nous nous conten-quelques idées essentielles qui ront de règle de conduite au cours ines sessions.

abord, nous estimons que le nou-eil municipal devra, par tous les ossibles, sauvegarder le bien le eux de la *population*, à savoir la l'air uzétien et aussi la pureté car la salubrité publique est devoir. Il conviendra donc de énergiquement à toutes les tenta-hes ou lointaines, de pollution de

Le problème de l'éducation physique au Lycée d'Uzès

(Fédération CORNEC)

Conscients que notre rôle de parents d'élèves au sein d'une fédération consiste, en premier lieu, à apporter notre collaboration à l'administration locale du Lycée, quand celle-ci se heurte à des difficultés, nous avons décidé de constituer une commission d'Education Physique, puisque cet enseignement est spécialement défavorisé dans notre établissement : 5 classes 6e, 5e, 4e type II, 4e, 3e type III n'ont pas d'éducation physique, ni de plein air.

Aussi, à la demande de notre Association (Fédération Cornec), le mercredi 13 janvier, M. Bourguignon, inspecteur de la Jeunesse et des Sports, a bien voulu venir sur place étudier le problème.

Etaient présents : Monsieur le Proviseur, Monsieur le Sous-Directeur, M. Bourguignon Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, Madame et Messieurs les professeurs d'Education Physique de l'Etablissement, M. Brousse, représentant la Municipalité, Mmes Leclercq, Bouyala (fédération Cornec), Mmes Pages, Vincent (fédération Armand) Mlle François, élève de Philo.

Nous avons fait ensemble un tour d'horizon pour évaluer les divers besoins de l'Etablissement ; ils sont nombreux et nous avons insisté plus particulièrement sur le manque de professeurs : 6 postes 1/2 seraient nécessaires pour assurer des horaires complets, or 2 1/2 seulement existent.

Voici comment se répartissent les heures d'E.P. :

Seules les terminales et les 3e type I ont 4 heures d'E.P.S. par semaine ; les 3e type II ont 2 heures ; les 1re, 2e, 4e, 5e 6e type I ont 2 heures ; les 6e, 5e, 4e type II, ont 0 heure ; les 4e, 3e type III ont 0 heure.

Les représentants des Parents s'élèvent

(Suite page 2)

FIN D'ALERTE

Jeudi dernier, vers les dix heures du matin, nous rédigions quelques lignes pour avertir nos lecteurs que le dossier de la pollution allait momentanément céder le pas, dans nos colonnes, aux élections municipales, afin de ne pas troubler ces dernières.

Nous nous proposions seulement de publier aujourd'hui la lettre de notre député M. Jean Poudevigne, puisque nous l'avions annoncée la semaine dernière et que nous l'avions reçue entre temps. Elle aurait été fort intéressante, mais elle est périmée désormais :

En effet, c'est à ce moment-là qu'un porteur nous faisait tenir une enveloppe à en-tête de la Mairie de Saint-Maximin.

Bravo M. LE MAIRE DE SAINT-MAXIMIN

Dans ce pli, Monsieur le Maire de cette commune nous priait de publier la lettre suivante, adressée par lui à M. le Préfet du Gard le 3 mars 1971 :

« Monsieur le Préfet,

» En septembre 70, le Conseil municipal et moi-même avons soumis à votre approbation une demande de location des anciennes mines de phosphates de Saint-Maximin, pour enfouissement de déchets de pétrole, par une Société de Marseille.

« Nous vous remercions de l'attention particulière que vous avez portée à la conduite de notre requête, nous remercions également notre dévoué député M. Jean Poudevigne qui a bien voulu prêter son concours à cette demande toute particulière.

« Dans votre lettre du 4 février 1971 où était joint le rapport d'enquête du Service des Mines, vous nous demandiez de faire constituer un dossier par M. le Professeur Drogue à Montpellier, afin de le soumettre au Service Départemental d'Hygiène. M. le Professeur nous a fait savoir qu'il se tenait à notre entière disposition.

« Après avoir pris connaissance des résultats de l'enquête du Service des Mines qui excluent la liqueur de soude dans les déversements, *j'ai réuni mon Conseil en présence de Monsieur le Directeur de la Société de Marseille, le 26 février 1971.* Ce dernier ne pouvant assurer la non-présence absolue de liqueur de soude dans les déversements, *la commune annule la demande de location par ladite Société.*

« Veuillez agréer, M. le Préfet, etc.

Signé : Vincent

Ainsi donc, le Conseil municipal de St-Maximin a enfin écouté la voix de la sagesse : il s'est décidé à prendre lui-même l'initiative, sur le simple avis du Directeur de la Société Marseillaise transporteuse, d'arrêter l'affaire qu'il avait mise en train et qui s'est révélée dangereuse.

Nous en félicitons bien vivement Monsieur le Maire de Saint-Maximin et son Conseil Municipal !

DEUXIÈME APPEL D'« ACTUELLES » AUX UZÉTIENS EN FAVEUR DE L'EXPOSITION TROIS SIÈCLES D'ART ET DE POÉSIE A UZÈS

Pâques 1971 - Palais des Évêques

Peu d'Uzétiens ont répondu à l'appel lancé la semaine dernière par l'Association « *Actuelles* » qui s'efforcera de présenter du 2 au 18 avril, aux touristes français et étrangers traversant notre ville, l'ensemble le plus complet de peintures, documents, photographies, livres, manuscrits et sculptures relatifs à notre cité depuis 300 ans.

Aidez-nous à montrer le visage prestigieux d'Uzès à travers l'art et la poésie. Intéressons nos visiteurs. Retenons-les dans nos murs.

Ceux qui acceptent de prêter quelque livre ou document sont priés de s'inscrire au « *Républicain* d'Uzès ». A tous, merci d'avance.

Et l'hebdomadaire n'hésite pas à écrire : « Bravo M. le Maire de Saint-Maximin » !

L'on y apprend que lors du conseil municipal du 26 février 1971, la décision d'annuler la demande de location par la société marseillaise avait été prise, mettant ainsi un point final à une nouvelle saga.

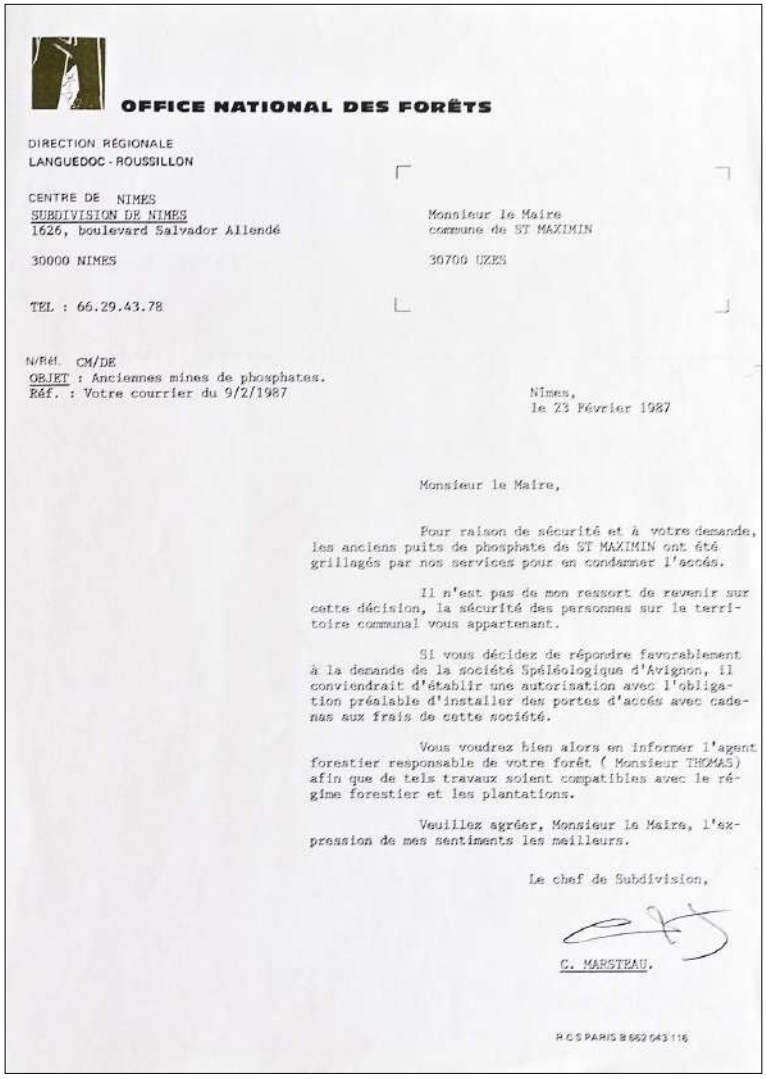
Nous n'avons pas manqué de nous investir dans la rédaction d'un important article [11] consacré à cette « Affaire » et basé sur les dossiers et articles publiés par « Le Républicain » du samedi 30 janvier 1971 au samedi 13 mars 1971 (« L'épilogue »).

Nous avons resitué cette « Affaire » dans le contexte environnemental de l'époque, contexte que nous avons bien connu en tant que pionnier de la protection de la nature et de la conservation de l'environnement en Belgique, où nous sommes nés et avons vécu jusqu'à notre arrivée dans le Gard avec notre épouse en 2019.

[11] VAN CRANENBROECK, Yves (2026).

Et après ?

En date du 23 février 1987, afin de répondre au courrier de la Mairie de Saint-Maximin du 9 février courant (manifestement pour donner suite à une demande d'accès dans les anciens puits de mines par la Société Spéléologique d'Avignon), le Chef de la Subdivision de l'Office National des Forêts (ONF) précise que *Pour des raisons de sécurité et à votre demande, les anciens puits de phosphate de Saint-Maximin ont été grillagés par nos services pour en condamner l'accès*.



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

DIRECTION RÉGIONALE
LANGUEDOC - ROUSSILLON

CENTRE DE NIMES
SUBDIVISION DE NIMES
1626, boulevard Salvador Allendé

30000 NIMES

TEL : 66.29.43.78

Monsieur le Maire
commune de ST MAXIMIN

30700 UZES

N/Réf. CM/DE
OBJET : Anciennes mines de phosphates.
Réf. : Votre courrier du 9/2/1987

Nîmes,
le 23 Février 1987

Monsieur le Maire,

Pour raison de sécurité et à votre demande, les anciens puits de phosphate de ST MAXIMIN ont été grillagés par nos services pour en condamner l'accès.

Il n'est pas de mon ressort de revenir sur cette décision, la sécurité des personnes sur le territoire communal vous appartenant.

Si vous décidez de répondre favorablement à la demande de la société Spéléologique d'Avignon, il conviendrait d'établir une autorisation avec l'obligation préalable d'installer des portes d'accès avec cadenas aux frais de cette société.

Vous voudrez bien alors en informer l'agent forestier responsable de votre forêt (Monsieur THOMAS) afin que de tels travaux soient compatibles avec le régime forestier et les plantations.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef de Subdivision,

C. MARSTEAU.

R.C.S PARIS B 662 043 116

Bien avant le projet de 1971 – heureusement abandonné – de déversements d'hydrocarbures dans les anciens puits de mines de phosphates de Saint-Maximin, les habitants de la région, particuliers ou professionnels, ont utilisé ceux-ci comme dépotoirs.

Des témoignages oraux que nous avons recueillis rapportent une longue suite de déchets déposés en toute discrétion : animaux morts, carcasses de voitures, déchets ménagers… mais aussi des bidons de 50 l d'huile usagée !

Et tout cela en milieu karstique, celui qui présente le plus de risques au niveau de la pollution de la nappe phréatique…

Mais la clôture des anciens puits de mines, outre l'argument sécuritaire (profondeur des puits et des galeries), avait aussi été nécessaire par suite de l'important incendie du plateau de la garrigue de Saint-Maximin qui a eu lieu le 22 juillet 1984. Attisé par un mistral très violet, ce feu de forêt, parti de Saint-Siffret et ayant gagné l'ancienne décharge puis la Combe Rancin, a ravagé plusieurs centaines d'hectares de garrigue entre les deux communes limitrophes. D'après plusieurs témoignages oraux, des Canadairs sont même intervenus.

Lors de cet incendie, un pompier se serait retrouvé pendu à sa lance d'arrosage dans un ancien puits de mine ! Les pompiers ont alors exigé et obtenu la clôture de tous les anciens puits de mines (communication orale de Xavier PONCET, agent technique de Saint-Maximin, à l'auteur en date du 10/09/2026).

La commune de Saint-Maximin, toujours propriétaire des terrains, assume l'entretien régulier des clôtures, lesquelles exigent toujours de petites ou plus grandes réparations…

Le danger actuel, outre un nouvel incendie, est désormais celui de l'*exploration urbaine*, plus communément appelée *urbex*, abréviation d'*urban exploration*. Ce sont des visites clandestines de sites construits ou exploités par l'homme, abandonnés et souvent difficiles d'accès ou interdits (usines, hôpitaux, châteaux, bunkers, dépôts militaires…). Les « explorateurs » se lancent souvent des défis via internet et chargent des vidéos qui « officialisent » leurs « performances ».

Selon l'article R163-6 du Code forestier, la circulation du public (à pied, à cheval ou en véhicule) est strictement réglementée. Le fait de circuler en dehors des chemins et des pistes balisés ou ouverts au public constitue une infraction.

Par ailleurs, sur le plan civil, c'est l'article L311-1-1 du Code du sport (créé par la loi dite « 3DS » du 21 février 2022) qui protège spécifiquement les communes et gestionnaires d'espaces naturels. Cet article dispose que la responsabilité du propriétaire (comme une commune pour sa forêt communale) ne peut pas être engagée au titre de la « responsabilité sans faute » pour les dommages causés par la pratique d'un sport ou d'une promenade.

La commune a donc le devoir de sécuriser et d'entretenir les seuls sentiers de randonnée balisés. Si un piéton commet l'infraction de s'enfoncer au cœur de la garrigue (« hors-piste ») et est victime d'un aléa naturel (chute de branche, sol glissant, racine ou autre…), la jurisprudence retient la faute d'imprudence exclusive de la victime. La commune est alors entièrement exonérée de sa responsabilité.

A fortiori pour les candidats explorateurs urbex !

Il convient également de mentionner la présence remarquable, après la fin d'exploitation des mines de phosphates, de monticules de matériaux issus de celles-ci [ce qui a été signalé par Jean Albert REMY et alii (1997) – cf. supra].



Monticules de gravats issus de l'exploitation des phosphates
(photo prise le 10/09/2026).

Les Saint-Maximinois se souviennent fort bien de ces monticules progressivement envahis par la végétation.

D'après plusieurs communications orales qui nous ont été faites, ce serait l'entreprise Blanc TP, géré par le fils du Maire (Fortuné BLANC, maire de Saint-Maximin entre 1971 et 1983), qui aurait concassé ces matériaux et les aurait ensuite revendus.

Lors de la reconnaissance du 10 septembre 2026, le relief correspond désormais pratiquement à celui de la garrigue, sauf à proximité de quelques anciens puits où quelques monticules de faible hauteur subsistent et peuvent encore être observés.

Et aujourd'hui ?

L'accès aux anciens puits de mines reste interdit du fait de leur dangerosité.

L'entretien des clôtures des anciens puits de mines est à la charge de la commune.

Lors d'une des deux balades-conférences, une participante, fonctionnaire à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Occitanie, a rappelé que la commune devait également apposer des panneaux d'interdiction spécifiques.

Et qu'en est-il de la présence de chéiroptères (chauves-souris) ?

En effet, la garrigue constitue un terrain de chasse de grande qualité pour ces mammifères au régime principalement insectivore et les anciens puits et galeries de mines ainsi que les dolines sont des milieux privilégiés d'habitat (recherche de fraîcheur et d'humidité, notamment durant les canicules, reproduction, hibernation…).

Il serait souhaitable d'effectuer des relevés des différentes espèces vivant sur le plateau à l'aide d'appareils de détection d'ultrasons.

Par contre, le comptage et le baguage s'avèrent très difficiles car ils nécessiteraient l'exploration du sous-sol avec des moyens humains et techniques considérables, sans compter les dérangements pour la faune souterraine.

Et que reste-t-il de la mémoire orale et locale de l'exploitation des phosphates alors que celle-ci s'est déroulée de (1882) 1883 à 1918 (1942) (1951), c'est-à-dire il y a plus d'un siècle et alors qu'il n'y a plus aucun témoin vivant ?

C'est lors des Journées européennes du patrimoine que plusieurs Saint-Maximinois nous ont parlé d'un lieu-dit, non repris sur les cartes officielles, dénommé « La Bascule ».

Ce lieu-dit se trouve à proximité du chemin de Bornègre.

Ce serait peut-être l'endroit où se trouvait une bascule destinée à la pesée des phosphates avant leur chargement sur des wagons de chemin de fer à la gare du Pont des Charrettes.



Extrait de la carte Michelin (https://www.viamichelin.fr).

Nous espérons, quant à nous, avoir contribué par notre engagement bénévole lors des Journées européennes du patrimoine 2026 et par cet article historique à cette mémoire qu'il nous appartient de transmettre aux générations futures.

Les *Phosphatières du Cloup d'Aural*

Les *Phosphatières du Cloup d'Aural* sont d'anciennes mines à ciel ouvert de roches phosphatées située sur le territoire de la commune de Bach dans le Lot (région Occitanie) et exploitées au XIX^{e} siècle.

Aujourd'hui, sauvegardées et classées Espace Naturel Sensible au cœur du Parc naturel régional des Causses du Quercy, les *Phosphatières du Cloup d'Aural* accueillent tout au long de l'année des visites guidées.

Entre falaises calcaires, végétation luxuriante et vestiges industriels, la visite guidée révèle l'histoire géologique et humaine singulière de ce lieu spectaculaire.

L'itinéraire nous fait plonger au cœur des phosphatières, tout en révélant la flore qui a pris possession du terrain : fougères géantes, fouillis d'arbres et jusqu'à 13 espèces d'orchidées différentes à la mi-juin !

Si les plantes offrent un cadre somptueux, elles en feraient presque oublier les animaux qui vécurent ici. Les chercheurs ont en effet retrouvé plus de 500 fossiles d'animaux datant de 34 millions d'années, dont un Caducothère, un mammifère qui s'apparente à un rhinocéros.

Et la visite nous apprend aussi que la mer vint jusqu'ici et sculpta le Quercy durant 100 millions d'années !

Le site est géré par la Direction générale des Patrimoines et de l'Architecture.

Alors, à la suite des Journées européennes du patrimoine 2026 à Saint-Maximin, pourquoi ne pas organiser un voyage jusqu'aux *Phosphatières du Cloup d'Aural*, question de découvrir l'exploitation des phosphates mais aussi la géomorphologie, la géologie et la paléontologie ?

Contacts

Phosphatières du Cloup d'Aural
1546, route des Phosphatières
46230 Bach
00 33 (0)5 65 20 06 72
https://phosphatieres.com/

Remerciements

Nous remercions tout particulièrement :

- Alphonse GIOVANNINI, Maire de Saint-Maximin, qui a eu l'idée d'accepter le don du foret issu des anciennes mines de phosphates de Saint-Maximin pour en faire un mémorial et de suggérer d'adopter le thème des mines de phosphates pour les Journées européennes du patrimoine 2026 ;
- Christiane BERRUTO, deuxième Adjointe au Maire, qui nous a aidé non seulement dans nos recherches dans les archives municipales mais aussi dans l'organisation des Journées européennes du patrimoine 2026 ;
- Michel BRACICHOWITZ, 1er Adjoint au Maire, qui a géré les contacts avec la famille ayant prêté ses archives privées à la Mairie et qui a coordonné la numérisation de celles-ci ;
- Thibaut DEVERT, agent municipal responsable de l'accueil à la Mairie, qui a assuré toute la communication ;
- Xavier PONCET, agent technique municipal, qui, grâce à ses excellentes connaissances de terrain, nous a fait découvrir les anciens puits de mine et les dolines ;
- Alain LANGLOIS, cadre supérieur retraité d'une entreprise pétrolière internationale d'origine française, qui nous a rappelé que l'exploitation des phosphates à Saint-Maximin entrait dans le cadre d'un projet industriel, parfaitement connu et décrit.

Bibliographie

Anonyme (sans date) – Six liasses de notes manuscrites au crayon découvertes dans le dossier « Phosphates » conservé dans les archives de la mairie de Saint-Maximin :

- *Mines de phosphates* – 14 pp. – *Délibérations du conseil municipal* du 17/05/1882 au 17/09/1893 – Exploitation (pp. 1 à 11) – Résumé et dates des documents joints (pp. 11 à 14) – Dossier complet à la date du 25/08/2026.
- *Délibérations du conseil municipal* du 15/12/1853 au 10/02/1860 – 5 pp. – Complet à la date du 25 août 2026.
- *Délibérations du conseil municipal* de 1878 à 1887 – 25 pp. mais incomplet – Manquent les pages 1/25 à 18/25.
- *Délibérations du conseil municipal* de 1887 (08/12/1887) à 1914 – 37 pp. mais incomplet – Manquent les pp. 3/37, 4/37, 5/37, 6/37, 13/37 à 37/37 à la date du 25/08/2026.
- *Délibérations du conseil municipal* de 1887 à 1914 – 37 pp. mais incomplet – Manquent les pp. 1/37, 2/37, 7/37, 8/37, 9/37, 10/37, 11/37 et 12/37.
- *Délibérations du conseil municipal* du 07/02/1915 au 17/10/1948 – 34 pp. Dossier complet à la date du 25/08/2026.

COLAS, B., avec la collaboration de D. CHOPIN (2005) – *Inventaire départemental des cavités souterraines du Gard (30)*. Rapport final – BRGM/RP-54176-FR – 59 pp., 30 ill., 2 ann., 1 carte h.-t.

GÈZE, B. (1940) – *Sur les phosphorites du Bas-Languedoc* – Bulletin de la Société Géologique de France (Paris) – (5), 10 : 87-94.

NÈGRE, G. (1908) – *Contribution à l'étude de la formation des Phosphorites du Midi de la France* – Bulletin de la Société Géologique de France (Paris) – (4), 8 : 490-505.

PELADAN, Henri (1971) – Articles publiés dans l'hebdomadaire « Le Républicain d'Uzès et du Gard » dans les éditions des samedi 30 janvier 1971, samedi 6 février 1971, samedi 13 février 1971, samedi 20 février 1971, samedi 27 février 1971, samedi 7 mars 1971 et samedi 13 mars 1971. Ces articles peuvent être consultés auprès du service des Archives municipales d'Uzès (où l'on reçoit un accueil non seulement chaleureux mais aussi un service professionnel de qualité).

REMY, Jean Albert et alii (1997) – *Les remplissages karstiques polyphasés (Éocène, Oligocène, Pliocène) de Saint-Maximin (phosphorites du Gard) et leur apport à la connaissance des faunes européennes, notamment pour l'Éocène moyen (MP 13) – 1.- Introduction, systématique (pars) et synthèse* – Actes du Congrès BiochroM'97 – J.-P. AGUILAR, S. LEGENDRE et J. MICHAUX (éditeurs) – Mém. Trav. E.P.H.E., Inst. Montpellier, 21 : 711-728, 1 fig., & pl. – Reçu le 27/05/1997 et publié le 19/12/1997 – Téléchargé via https://www.academia.edu/.

VAN CRANENBROECK, Yves (2026) - *L'« affaire » du projet de déversement de déchets d'hydrocarbures dans les anciennes mines de phosphates à Saint-Maximin en 1971 – Les courageuses actions de l'hebdomadaire « Le Républicain d'Uzès et du Gard »* – Publication au format ACROBAT/PDF à l'occasion des Journées européenne du patrimoine 2026 à Saint-Maximin (département du Gard) – 20 pp. – Fichier ACROBAT/PDF déposé le 11/09/2026 au service des Archives municipales d'Uzès où il peut être consulté.

Articles publiés par Yves VAN CRANENBROECK

En tant qu'historien local, Yves VAN CRANENBROECK a publié plusieurs articles.

Les plus importants de ceux-ci sont les suivants :

VAN CRANENBROECK, Yves (2013) – *L'Empereur et l'Abbesse – Une visite étonnante à l'abbaye de Maredret le 23 juin 1916* – Première partie (chapitres 1 et 2, folios I à III) – Musée en Piconrue (Bastogne) (Belgique) – Ethnologie, Légendes, Art religieux et Croyances populaires en Ardenne et Luxembourg – N° 112, 4ème trimestre 2013, pp. 75 à 79.

VAN CRANENBROECK, Yves (2014a) – *L'Empereur et l'Abbesse – Une visite étonnante à l'abbaye de Maredret le 23 juin 1916* – Deuxième partie (chapitres 2, à partir du folio IV) – Musée en Piconrue (Bastogne) (Belgique) – Ethnologie, Légendes, Art religieux et Croyances populaires en Ardenne et Luxembourg – N° 113, 1er trimestre 2014, pp. 11 à 18.

VAN CRANENBROECK, Yves (2014b) – *L'Empereur et l'Abbesse – Une visite étonnante à l'abbaye de Maredret le 23 juin 1916* – Troisième partie (chapitres 3 à 5) – Musée en Piconrue (Bastogne) (Belgique) – Ethnologie, Légendes, Art religieux et Croyances populaires en Ardenne et Luxembourg – N° 114, 2ème trimestre 2014, pp. 38 à 48.

VAN CRANENBROECK, Yves (2014c) – *L'Empereur et l'Abbesse – Une visite étonnante à l'abbaye de Maredret le 23 juin 1916* – Quatrième partie (chapitres 6 et 7) – Musée en Piconrue (Bastogne) (Belgique) – Ethnologie, Légendes, Art religieux et Croyances populaires en Ardenne et Luxembourg – N° 115, 3ème trimestre 2014, pp. 54 à 64.

VAN CRANENBROECK, Yves (2014d) – *L'Empereur et l'Abbesse – Une visite étonnante à l'abbaye de Maredret le 23 juin 1916* – Cinquième et dernière partie (chapitres 8 et 9 + bibliographie et remerciements) – Musée en Piconrue (Bastogne) (Belgique) – Ethnologie, Légendes, Art religieux et Croyances populaires en Ardenne et Luxembourg – N° 116, 4ème trimestre 2014, pp. 81 à 95.

VAN CRANENBROECK, Yves (2026b) - *De la langue d'oïl à la langue d'oc, un voyage du solstice d'hiver au solstice d'été, à la découverte des dictons chronométriques* – Édition à compte d'auteur – Tirage « papier » : 10 exemplaires – Version « papier » et version ACROBAT/PDF déposées auprès de la KBR (Royal Library of Belgium) via Dépôt légal (Belgique) : D/2026/Yves Van Cranenbroeck, éditeur – 20 pp – Consultable en ligne auprès de la KBR.

Yves VAN CRANENBROECK a créé le 21 juillet 2004 le site internet www.maredret.be. Ce site internet a été supprimé le 17 juillet 2018 par suite d'une attaque informatique. Ce site internet contenait de nombreux articles relatifs à l'histoire et au patrimoine du village de Maredret et de la région de la Molignée, où il a habité avec son épouse de 1994 à 2019. En 2014, ce site internet a fêté ses 10 ans au cours desquels il avait enregistré 1.035.512 visites, soit une moyenne de 271 visites par jour, et 4.864.741 pages visualisées, soit une moyenne de 1.275 pages vues par jour. En 14 ans, le site internet de Maredret a fait partie des sites internet les plus fréquentés de la Haute Meuse dinantaise et de la région de la Molignée. Ce site internet a fait l'objet d'une communication d'Yves VAN CRANENBROECK lors du Congrès de Namur organisé par la Société archéologique de Namur du 28 au 31 août 2008 (8ème Congrès de l'Association des Cercles francophones d'Histoire et d'Archéologie de Belgique et LVe Congrès de la fédération des Cercles d'Archéologie et d'Histoire de Belgique). Les actes du Congrès de Namur ont publié cette communication en pp. 1377-1381. L'intégralité du site internet de Maredret a été imprimée et a été déposée dans le Fonds Yves Van Cranenbroeck auprès des Archives de l'État de Namur (Belgique) où il peut être consulté librement (boîtes 52 à 57).

Yves VAN CRANENBROECK

2, traverse des Cigales
30700 Saint-Maximin
France
yves.van.cranenbroeck@st-maximin-du-gard.fr
00 33 4 66 59 11 96
00 33 6 20 34 67 51

Cet article a été déposé par l'auteur sous forme « papier » et sous forme de fichier ACROBAT/PDF en date du 16 novembre 2026 auprès du service des Archives municipales d'Uzès.



L'affiche des Journées européennes du patrimoine 2026 à Saint-Maximin du Gard.